

ENR → N → PB



SCI Complexe Valbarelle

PREFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVÉ LE

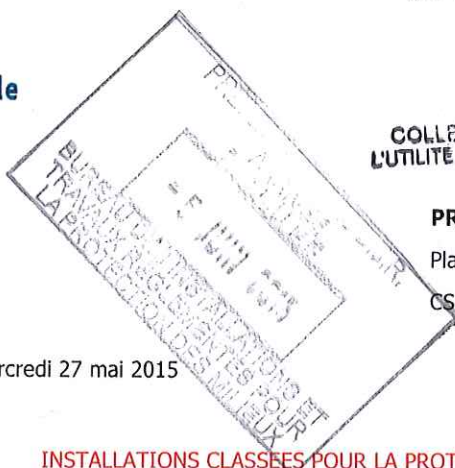
05 JUIN 2015

DIRECTION DES
COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE
L'UTILITÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE

Place Félix Baret

CS 80001 - 13282 MARSEILLE CEDEX 20



A Marseille, le mercredi 27 mai 2015

Objet :

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Entrepôt SCI COMPLEXE VALBARELLE

29, boulevard Gay Lussac

13014 Marseille

Monsieur le Préfet,

Je soussignée, Madame Margot Fenech, agissant en qualité de Directrice du développement de la société SCI COMPLEXE VALBARELLE, dont le siège social est situé au 29, boulevard Gay Lussac - 13014 MARSEILLE, ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, 3 exemplaires du dossier d'enregistrement concernant le projet d'exploitation de l'entrepôt situé 189-191 boulevard de la Valbarelle à Marseille (13011).

Ce dossier comporte une demande d'enregistrement pour le projet cité en objet et réalisée conformément aux articles R.512-46-1 à R.512-46-7 du Code de l'Environnement. En référence au 8° de l'article R512-46-4 du Code de l'Environnement, une dérogation est sollicitée concernant les points « 2.1. Implantation » et « 2.2.2. Accessibilité des engins à proximité de l'installation » de l'arrêté de prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées.

Le site relèvera du régime de l'enregistrement sous la rubrique n°1510-2 et du régime de la déclaration sous la rubrique n°1138.

Conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, chaque dossier contient les plans suivants :

- Une carte sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée ;
- Un plan, à l'échelle 1/2500^{ème}, des abords de l'installation jusqu'à une distance de 100 mètres ;
- Un plan d'ensemble, à l'échelle 1/1500^{ème}, indiquant les dispositions projetées sur l'installation, l'affectation des constructions et terrains voisins, et le tracé des réseaux enterrés existants, canaux, plans et cours d'eau, jusqu'à une distance de 35 mètres. Au vu des dimensions du site, l'échelle 1/200^{ème} n'est pas envisageable. L'accord du préfet est sollicité quant à l'échelle 1/1500^{ème}.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Margot Fenech,
Directrice du développement